

AGENDA SOCIAL

- 30/10 GT sur la formation CCRF
- 30/10 réunion régionale CCRF-FO Pays de la Loire
- 12/11 ap-midi : Comité Technique Ministériel
- 13/11 réunion quadripartite « CCRF » à la DG
- 13/11 CT DDI (prévisionnel)
- 25/11 ap-midi : Groupe de travail « égalité professionnelle »
- 26/11 réunion quadripartite « CCRF » à la DG
- 03/12 réunion quadripartite « CCRF » à BERCY

Réunion chez Madame DELGA (21/10) : une réunion pour quoi ???



Rappelons au préalable que le 6 octobre dernier, en Comité Technique Ministériel, M. MACRON avait indiqué que le dossier de la CCRF devait être remis à plat et que s'engage une discussion franche sur le **rétablissement** d'une chaîne de commandement « claire et directe » pendant le dernier trimestre 2014 (décision finale à venir au printemps 2015).

La première réunion sur le devenir de la DGCCRF s'est donc déroulée le **21 octobre 2014** sous la Présidence de Madame Carole DELGA, Secrétaire d'État accompagnée de sa Directrice de Cabinet et de son Conseiller social ; M. de JEKOWSKI, Secrétaire général du Ministère et Madame HOMOBONO étaient également présents à cet entretien.

Notre délégation syndicale était constituée de Philippe GRASSET, Secrétaire général de la Fédération FO Michel GARCIN et Dominique GENDRON pour le syndicat CCRF.

UN FAUX DÉPART

Comme il est d'usage, les organisations syndicales ont pris la parole dans l'ordre que leur confère leur représentativité actuelle à la DGCCRF.

Comme certaines d'entre elles, FO CCRF s'était préparée à entrer immédiatement au fond du sujet en cause, savoir l'organisation effective de la Direction au présent et pour l'avenir, eu égard à l'existence des DDI et des DIRECCTE.

Peut-être pas toutes...


En effet, quel ne fut pas notre étonnement lorsque les premiers sujets proposés à la discussion ont porté sur l'accueil du consommateur, le contrôle de la distribution (notion de « remise directe ») ou sur l'éventualité d'une « concertation spécifique DGCCRF » concernant la revue générale des missions.





Certes, ces questionnements se seraient avérés tout à fait pertinents en renfort du constat – partagé par tous – que la DGCCRF allait à vau l'eau et de la proposition personnalisée d'un changement, radical ou non, de son système d'organisation. Mais posés de telle manière, cela revenait à discuter « chiffons » dans une réunion stratégique !


En fine politicienne, la Ministre a saisi la perche si complaisamment tendue et a donné la parole à la Directrice générale qui s'est lancée dans un commentaire aussi technique que fastidieux des sujets proposés.

ET UNE PRISE DE TÊTE ! UNE !!!

À ce stade des élucubrations et pour remettre un semblant d'ordre à une discussion qui semblait (volontairement ??) partir dans tous les sens,  a délibérément, selon l'adage bien connu, « mis les pieds dans le plat ».

Pour , syndicat des personnels de cette administration et sa Fédération  le nœud gordien du problème n'est pas de dresser aujourd'hui des plans sur la comète dans le cadre d'une hypothétique révision constitutionnelle (réforme territoriale à venir) ni même de la loi mais bien de savoir si OUI ou NON les ministres de tutelle allaient (re)monter au créneau concernant **le contenu de la circulaire FILLON** du 31 décembre 2008 qui donne **aux Préfets le pouvoir hiérarchique** sur les agents de la DGCCRF en Direction Départementale Interministérielle :

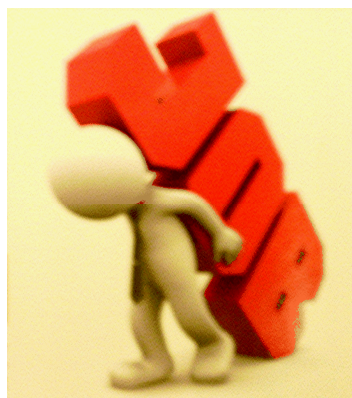
- le pouvoir de notation, c'est-à-dire, par répercussion, le pouvoir de promotion,
- le pouvoir disciplinaire,
- le droit de regard sur les mutations et les mouvements de personnels au départ ou à l'arrivée dans son département.

Donc,  a posé directement la question car c'est bien là que se situe le hiatus de l'organisation et tant qu'on aura pas réglé la difficulté, la Direction générale de la DGCCRF n'aura pas, quoiqu'on dise et quoiqu'on fasse, le contrôle effectif des agents dont à elle a la charge et le rétablissement de la chaîne de commandement restera un mythe.

Cela fait bientôt 6 années qu'on mène les personnels en bateau sur l'air du « tout va très bien madame la Marquise » et ce ne sont pas les mesurette prévues en la matière par le plan d'action - lesquelles ne font qu'accompagner le processus de dématérialisation de la DGCCRF - qui vont trancher le problème.

D'ailleurs, depuis la promulgation dudit protocole, a t'on constaté le début du commencement de déblocage de cette situation ? Poser la question, c'est en fait y répondre...

AUCUN !



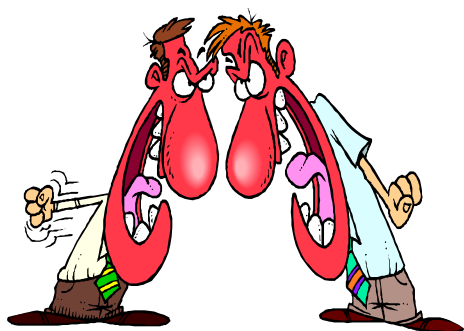
Symptomatiquement, la Direction générale a parfaitement saisi la dimension de la difficulté qui se posait à elle et a choisi depuis ces dernières années, comme il est malheureusement de coutume, la solution de facilité en gonflant artificiellement les effectifs alloués aux pôles C des DIRECCTE - **SEUL LIEU OÙ ELLE DISPOSE ENCORE D'UNE PETITE FENÊTRE DE TIR EN MATIÈRE DE CAPACITÉ D'INTERVENTION** - et en affaiblissant parallèlement (réduction des effectifs oblige...) le flux qui aurait permis à nombre de DDI d'au moins pouvoir surnager.

Madame DELGA a elle-même reconnu que cela posait un problème épineux : « une Direction départementale à 5 agents, cela n'est pas tenable » eu égard aux missions qui lui sont demandées. Encore faut-il sortir des déclarations d'intention et avoir la volonté d'agir...


Et en matière de volontarisme, la réponse fournie par la Ministre sur le point crucial de l'organisation a été consternante : **la question ne relève pas de son ressort mais de celui du Premier Ministre.**

La réplique est certes frappée à l'esprit du bon sens mais ce n'est pas ce qu'on lui demandait : plus grave, si elle ne s'estime pas en capacité de faire, c'est-à-dire, avec l'appui de M. MACRON, de porter au nom de Bercy un projet VRAIMENT alternatif pour la DGCCRF, on voit mal qui pourrait le faire à sa place !

LE DOUBLE LANGAGE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ?




Et tandis qu'on nous promène dans des réunions aussi verbeuses que de circonstance, la Direction générale semble continuer, en catimini, son petit bonhomme de chemin dans le détricotage du potentiel d'intervention des services extérieurs.


- C'est d'abord la relance de la « grande » idée de mutualisation des compétences telle que concoctée par le pôle C de BOURGOGNE et qui nous a déjà permis d'exprimer tout le bien qu'on pouvait en penser (cf. CCRFin  s 2014 n°10).
- C'est ensuite, dans le cadre de l'harmonisation des pratiques DGAL/DGCCRF en matière de contrôle des établissements de restauration commerciale, la communication à l'AFNOR, par la Direction générale, des travaux des formateurs relais de la DGCCRF dans le but évident d'externaliser les contrôles vers des officines privées, comme semble le souhaiter la DGAL.

Et la prochaine, ce sera quoi ???

N'oublions pas, en outre, que nous devons avoir à l'esprit les impacts potentiels de la réforme territoriale sur notre type d'organisation :

- dans le cas de deux ou de plusieurs régions regroupées, quid du devenir des DIRECCTE et, ce qui nous intéresse au premier chef, des agents des pôles C ? Qu'elles seront les conséquences en matière de mutation ou de nouvelle implantation ? Qui sera phagocyté ou pas ?
- on prétend (mais on prétend tellement de choses) qu'une cinquantaine de départements seraient « maintenus »... quid des autres ? Comment se passera le témoin des personnels CCRF esseulés entre les « supérieurs hiérarchiques » préfectoraux éclatés ???

Aujourd'hui,  réclame et continuera à réclamer aux Ministres une volonté et une capacité politique d'affirmer devant les instances décisionnaires la nécessité impérieuse, en ces temps de crise, de rompre avec un passé destructeur pour un service public de protection du consommateur compétent et réactif, capable d'assumer pleinement ses fonctions de contrôle et de soutien aux entreprises qui jouent le jeu de la loyauté des transactions, de la sécurité de leurs produits et de la concurrence.

Nous pourrions ainsi, dès l'entame des réunions avec la Direction générale, présenter nos propositions concernant les différents maillons de cette chaîne de commandement en droite ligne de ce que nous avons annoncé l'année dernière (cf. CCRFin  s 2013 n° 12) et qui ont été affinées par notre Conseil syndical des 17 et 18 septembre 2014, savoir :

- **la nécessaire dynamisation de l'échelon local** concernant la tonicité des contrôles et la qualité du suivi intelligent des entreprises intégrées dans le tissu social,
- **la valorisation de l'échelon régional** en tant que véritable relais du pilotage, de l'animation et de la coordination dans sa zone de compétence aujourd'hui ou demain,
- **l'indispensable réflexion sur l'organisation de la Direction générale** qui doit redevenir un creuset d'idées, de perspectives et de prospective capable de donner et d'ordonner à ces mêmes échelons territoriaux une ligne d'action claire, une conception managériale à dimension humaine et une gestion valorisante du personnel qui n'a connu, depuis 6 ans que des restrictions et du stress.

